

L'arrivée des réfugiés loyalistes dans la Baie-des-Chaleurs

Michel Goudreau

Volume 51, Number 1 (179), March–June 2014

La Gaspésie *british*

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/71129ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Musée de la Gaspésie

ISSN

1207-5280 (print)

2561-410X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Goudreau, M. (2014). L'arrivée des réfugiés loyalistes dans la Baie-des-Chaleurs. *Magazine Gaspésie*, 51(1), 20–22.

L'arrivée des réfugiés loyalistes dans la Baie-des-Chaleurs

À l'issue de la révolution américaine (1775-1783), un groupe de réfugiés américains, fidèles à la Couronne d'Angleterre, se voient accordées des terres dans la Baie-des-Chaleurs. L'auteur situe le contexte de leur arrivée en 1784 et décrit de quelles façons certains de ces Loyalistes dont la famille Mann ont pu obtenir un grand nombre de terres agricoles.

◆ **Michel Goudreau,**

président de la Société Historique Machault, Pointe-à-la-Croix



Les Loyalistes débarquent.

Image : Henry Sandham. A picture history of Canada, Toronto, Thomas Nelson and sons. Musée de la Gaspésie. 971 M141p.

Aux alentours de 1780, refusant de changer d'allégeance et voulant rester fidèles à l'Angleterre, un certain nombre de familles américaines pressent le gouvernement impérial de leur concéder des terres. Les Loyalistes sont arrivés au Québec via le lac Champlain et la ville de Sorel où des habitations – et même une école – ont été mises à leur disposition. Ils ont également obtenu des provisions et des outils. Fin 1783, on assiste à l'arrivée massive de soldats qui furent hébergés à Yamachiche en attendant qu'on leur donne des terres afin de compenser les pertes subies aux mains des Américains.

Février 1784, un avis paru dans la *Gazette de Québec* invite ceux qui veulent s'installer sur des terres à s'inscrire avant le 9 mai. Ils devaient être prêts à s'embarquer le 9 juin. Quatre

cents de ces ex-soldats ont répondu à l'appel. Le 9 juin 1784, on vit une flotte de quatre voiliers et quatre whalers descendre le Saint-Laurent en direction de la baie des Chaleurs. Le navire dans lequel se trouvaient plusieurs membres de la famille Mann était le brick *Polly*, qui avait à son bord 118 réfugiés. George Lawe en était le capitaine. Le *Polly* a rencontré du mauvais temps près de Bic et subit plusieurs avaries. Il n'en poursuivit pas moins sa route pour arriver à Bonaventure le 29 juin 1784. Sur un autre navire, le senau *Liberty*, se trouvaient William Busteed et sa femme. Le *Liberty* commandé par le capitaine Azariah Pritchard des Rogers' Rangers était arrivé à Bonaventure deux jours plus tôt, soit le 27 juin. Les retards provoqués par le mauvais temps ont amené les Loyalistes à signer une pétition adressée au lieutenant-gouverneur (Nicolas Cox)

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

**RASSEMBLER
CONSERVER
DIFFUSER**

Plongez dans la mémoire collective du Québec grâce à notre riche patrimoine documentaire.

Montréal • Québec • Gaspé • Gatineau • Rimouski • Rouyn-Noranda
Saguenay • Sept-Îles • Sherbrooke • Trois-Rivières

La plus grande institution culturelle québécoise

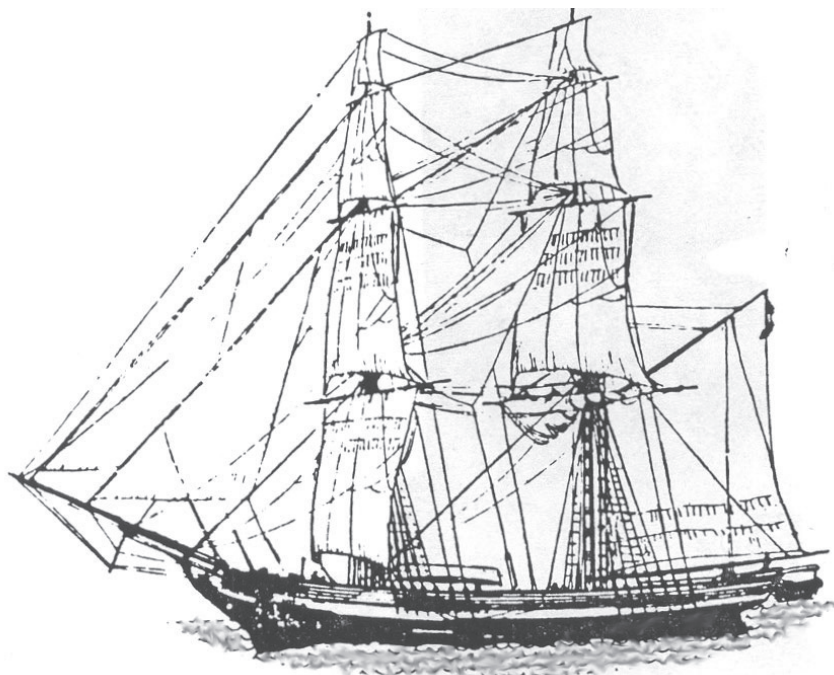
banq.qc.ca • • 1 800 363-9028

Photo : Christian Blais

GRAND PARTENAIRE DE

La Capitale
Groupe financier

Bibliothèque et Archives nationales Québec



À bord de huit navires dont le *Snow*, 315 réfugiés loyalistes débarquent à Paspébiac en 1784.
Dessin : collection Michel Goudreau.

et demandant qu'on leur fournisse des vivres jusqu'à l'été suivant.

La loterie pour des terres

Les Loyalistes se présentèrent à Paspébiac le 2 juillet 1784, mais ce ne fut que le 10 juillet qu'eut lieu un premier tirage au sort pour l'attribution des lots. Le 26 août de la même année, le lieutenant-gouverneur de Gaspé, Nicolas Cox, notait dans son rapport: « J'ai nommé M. Thomas Mann Sheriff, un jeune homme prudent et discret – je voudrais bien pouvoir en dire autant de son frère Isaac Mann. »

Toujours en 1784, deux cents familles de Loyalistes sont venues s'établir à New Carlisle, dans la Baie-des-Chaleurs, et à Douglastown, dans la baie de Gaspé. Le gouvernement de l'époque alloua à chaque chef de famille un lopin de terre de deux cents acres, auxquelles s'ajoutait une superficie de cinquante acres pour chaque femme, fille et enfant. Un comité composé de Nicolas Cox, de Charles Robin et d'Isaac Mann, riche marchand de Ristigouche, fut chargé de distribuer des billets de location aux Loyalistes désireux de s'établir sur nos terres. Le tirage au sort eut lieu le 3 août 1784 à Paspébiac.

Arrivés sur le *Liberty*, le tailleur William Busteed et sa femme ont obtenu 300 acres de terre. Ils se sont installés dans le secteur de Pointe-à-la-Batterie à l'est de Pointe-à-la-Croix.

Parmi les passagers du *Polly*, Thomas Mann, soldat (ou *ensign*), a obtenu 400 acres de terre tout comme Isaac Mann Jr., lieutenant, qui rafle les lots 58, 88, 139 et 163. Pour sa part, Edward Isaac Mann, volontaire, a mis la main sur 100 acres, soit le lot 128, tandis qu'Azariah Pritchard Jr., également volontaire, se retrouve avec 100 acres dans le secteur appelé aujourd'hui Oak Bay ou Baie-au-Chêne. Parmi les autres passagers du *Polly*, on notera le lieutenant Isaac Mann ainsi que deux de ses quatre frères, soit Thomas et Edward Isaac. Leur père, Edward Isaac Sr., et les deux autres frères, John et William, ont obtenu par la suite 2520 acres. Edward Isaac, plus connu sous le nom d'Isaac (après la mort de son père et de son frère plus âgé) est devenu juge de paix, « Judge of Common Pleas » et « Collector of customs ».

La famille Mann

Isaac Mann Jr. qui sera nommé juge en 1784 – ce sera la troisième nomi-

nation de juge depuis les débuts de la colonie –, est arrivé en Gaspésie avec les Loyalistes. Son père, Isaac Sr, avait été juge d'une cour inférieure de justice dans sa ville d'origine, Stillwater (N.Y.). La famille étant demeurée fidèle à la couronne britannique, Isaac Mann fils fut incarcéré en même temps que son père. Relâché, il s'engagea dans les rangs de l'armée britannique et participa à la bataille de Ticonderoga avec les hommes du général Burgoyne, en 1777. Mann fils connut une belle carrière militaire, accédant aux grades de quartier-maître et de major. La paix revenue, il retrouva son père à Yamachiche d'où ils prirent la route de la Gaspésie. La famille Mann s'adapta rapidement à son nouvel environnement et se vit octroyée une quantité appréciable des terres agricoles de la région. En 1810, cependant, Edward Isaac fit parvenir au gouvernement une pétition rappelant qu'il avait agi comme juge de paix pendant près de 23 ans, souvent sans être payé pour ses dépenses. Après avoir rapporté l'année approximative du décès de chacun de ses frères, il demandait d'autres terres afin de satisfaire aux besoins de leurs familles, lesquelles, à son avis, n'avaient pas obtenu leur juste part. Il sollicita également une superficie de 2000 acres sur les rivières Ristigouche et Bonaventure.

Un appétit insatiable pour des terres

En 1837, Isaac Edward, fils de John Mann, reprit à son compte la tactique d'Isaac et d'Edward Isaac, qui, sachant pourtant qu'ils allaient recevoir 2 520 acres déjà mises de côté pour eux, ne cessaient d'adresser de nouvelles demandes au gouvernement. Isaac Edward alléguait tour à tour le fait qu'il devait maintenir un train de vie équivalant à son rang et à son statut dans l'armée, les services rendus à la patrie ou les pertes subies en raison de sa loyauté à la couronne. Une telle attitude n'était pas de nature à conduire à une paix avec ses voisins micmacs!

Jusqu'en 1786, date à partir de laquelle les terres furent octroyées de façon régulière, la Couronne anglaise s'était chargée de subvenir à l'entretien des familles de Loyalistes. On accorda des rations à chaque homme et à sa famille pour trois années. Le roi et la reine d'Angleterre firent davantage en fournissant aux Loyalistes établis sur les bords de la baie des Chaleurs les instruments agricoles, les meubles, la literie, tous les biens qui leur étaient nécessaires.

Ceux-ci se mirent bravement à l'œuvre et créèrent en peu de temps des établissements qui ne tardèrent pas à prospérer. Ce sont les descendants de ces familles de Loyalistes que l'on retrouve encore aujourd'hui sur les bords de la Ristigouche et de la baie des Chaleurs. Pendant de longues années, ils formèrent la majeure partie de la population établie dans tout le comté de Bonaventure. La situation ne devait pas tarder à changer.

Les sujets britanniques : de majoritaire à minoritaire

En 1899, Eugène Rouillard observe cette tendance démographique¹ : « ... la situation s'est quelque peu modifiée depuis cinquante ans. L'élément canadien-français commença alors à envahir peu à peu ce territoire si plein de ressources, et à l'heure actuelle, il s'est développé dans de telles proportions qu'il forme la majorité de la population dans le comté.



À leur arrivée, les Loyalistes réclament une chambre d'assemblée formée de députés.

Dessin : C. W. Jefferys. BANQ.

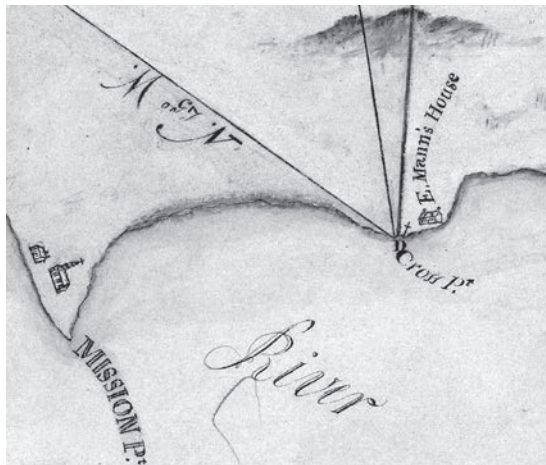
Le recensement de 1891 donne au comté de Bonaventure une population totale de 20 835 âmes. Sur ce nombre, 13 287 habitants sont d'origine française. Il n'est que juste d'ajouter que ces divers éléments vivent ensemble dans la concorde la plus parfaite et que les différences d'origine ont rarement été la cause de froissements. » ♦

1. Eugène Rouillard, *La colonisation dans les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Bonaventure, Gaspé, Québec*, ministère de la Colonisation et des Mines, 1899, p. 79



Pierre tombale du colonel Isaac Mann (1703-1803).

Photo : Michel Goudreau.



Carte des litiges territoriaux entre E. J. Mann et les Mi'gmaq de Restigouche.

Plan : « Sketch of part of the Ristigouche territory » (détail), 1829. Musée de la Gaspésie. Collection Centre d'archives de la Gaspésie. P57/15/3.

Dr MARC FOURNIER O.D. F.A.A.O.
OPTOMÉTRISTE

145-A, boul. Renard Ouest
Gaspé (Québec) G4X 5B1

Tél.: 418 269-3177
Fax : 418 269-5382